

COMMUNE DE QUINTENAS

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2025

La séance ordinaire est ouverte à 18h30 sous la présidence de Madame Nathalie DUFAUD, Maire.

Présents : Nathalie Dufaud, Roland Maniouloux, Élodie Beraud, Bernard Penel, Nicolas Carrot, Pierre Guirronnet, Éric Chalaye, Vincent Delolme, Bénédicte Pion, Émilien Glandut, Antonino Wernimont, Gilles Jouve, Alexandre Fressenon, Élisabeth Fanget

Absents excusés : Karine Fourel (pouvoir à Nathalie Dufaud), Mathieu Fereyre (pouvoir à Émilien Glandut), Charlène Fanget (pouvoir à Nicolas Carrot)

Secrétaire de séance : Pierre Guirronnet

Date de la convocation : 13 octobre 2025

Budget maison de santé rurale – Approbation du compte administratif 2024

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le compte administratif de l'exercice 2024 et le compte de gestion faisant apparaître un excédent de fonctionnement de 9 557,16 euros et un excédent d'investissement de 67 114,60 euros.

Demande d'imputation de factures inférieures à 500 € en section investissement

Afin d'effectuer en interne des travaux à la salle Louis Vincent, au local du boulodrome et des travaux d'aménagement du village, il convient d'acquérir des matériaux. Pour ces acquisitions, la collectivité a ouvert des opérations en investissement. Certains de ces achats ont un coût unitaire inférieur à 500 €, mais la globalité de ces acquisitions est à l'évidence un investissement. A l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision d'imputer en section d'investissement, les factures correspondantes.

Budget Commune – Décision modificative n°2

Afin de couvrir des travaux supplémentaires d'investissement, il convient de réajuster des crédits nécessaires aux opérations attribuées à la salle polyvalente, la vidéoprotection et à l'aménagement de la grande rue. Le conseil municipal approuve la décision modificative à l'unanimité.

Mise en œuvre d'une participation à la protection sociale complémentaire des agents dans le cadre d'une procédure de labellisation, au titre du risque Santé

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser une participation mensuelle de 15 € bruts à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une complémentaire santé labellisée. La participation sera versée directement à l'agent à partir de janvier 2026.

Assurances des risques statutaires du personnel - Contrat groupe proposé par le Centre de Gestion

Les collectivités locales peuvent déléguer au Centre Départemental de Gestion la passation d'un contrat d'assurance groupe ouvert garantissant les risques financiers encourus à l'égard du personnel en cas notamment de maladie, décès, invalidité et accidents imputables ou non au service. Le contrat d'assurance de la commune souscrit auprès de CNP ASSURANCES/RELYENS sur ces risques statutaires arrive à terme le 31 décembre 2025. Aussi, eu égard à la complexité de la mise en concurrence de ce type de contrat et aux possibilités d'économies d'échelle, le Centre Départemental de Gestion de l'Ardèche a négocié pour le compte des communes ardéchoises une police d'assurance couvrant les risques statutaires du personnel. L'offre de CNP ASSURANCES/RELYENS, économiquement viable et acceptable sur la base des critères du marché a été retenue. La commune de Quintenas avait déjà confié cette mission au Centre Départemental de Gestion de l'Ardèche en 2021. Unanimité.

SERENA - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2024

Conformément à l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire présente le rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable. Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte rapport 2024 sur le prix et la qualité du service de l'Eau Potable de la commune de Quintenas.

Souscription d'un crédit relais d'un montant de 150 000 euros sur le budget communal auprès du Crédit Agricole

Le Conseil Municipal prend acte de la décision n°2025/10/01 du 17 octobre 2025 concernant la souscription d'un crédit à court terme d'un montant de 150 000 euros à taux fixe de 2,68 %, échéances annuelles sur le budget communal auprès de la Crédit Agricole pour une durée maximum de 2 ans.

Points divers

Présentation rapport annuel 2024 de l'agglo sur la commune de Quintenas : date proposée le mardi 2 décembre à 18h30 dans la salle du Conseil

Réajustement du nombre d'encadrant sur le temps de garderie du soir en fonction du nombre d'enfants présents (un agent reste 15 minutes de plus si besoin).

Présentation d'un devis pour travaux extension et enfouissement EDF, éclairage public et téléphonie chemin de l'heume suite au permis d'aménager de deux lotissements à venir.

Présentation d'un devis pour la poursuite des travaux du boudrome concernant l'isolation par l'extérieur du bâtiment.

Annonce de l'extension de la zone économique de Chizaret avec 7 lots proposés : les contacts se font avec l'agglo directement. Nous avons pointé du doigt l'attention particulière qui doit être portée à l'arrêt de bus proche en corrélation avec l'augmentation de la circulation attendue.

Projet porté par un particulier pour de Maison Marguerite sur le secteur : les bulletins peuvent être retournés en Mairie.

Réunion liste électorale programmée le 8 décembre à 18h30

Fin de séance : 19 heures 30